

11 novembre 2023

Mesdames les Sénatrices,
Messieurs les Sénateurs,

Je n'ai pas joint le modèle de lettre standard, car vous en recevez beaucoup et vous en connaissez le contenu. Je vous fais plutôt part de mes réflexions personnelles.

Pour moi, l'effet personnel de ces lois, et, je vous en prie, ne considérons pas l'interdiction des armes de poing comme un gel. Un gel a une date limite; il s'agit ici d'interdictions sans indemnisation. L'indemnisation est une exigence minimale lorsqu'on confisque des biens personnels, la perte d'une histoire est irremplaçable. Je suis un passionné et je collectionne des armes à feu, surtout celles qui ont une histoire militaire depuis de nombreuses années. Ces armes à feu ont un patrimoine incroyable qui remonte à plus de 150 ans, avec des armes de poing fabriquées à la main à partir des années 1880, en Belgique, et des ensembles complets d'armes à feu utilisées par nos soldats pour nous défendre contre des ennemis hostiles. L'interdiction imminente des armes semi-automatiques et d'assaut ajoute d'autres armes à feu historiques de grande valeur à cette liste, y compris des fusils de chasse et de sport actuels. On me dira : « Eh bien, donnez-les à un musée! » Il y a deux problèmes à cela : notre passion en tant que collectionneurs est d'apprécier le tir, de faire des recherches et de posséder ces vieilles armes, et les musées ne peuvent accueillir que des quantités limitées d'armes. J'ai déjà fait don de plusieurs armes à feu à un musée local, dont la collection d'armes à feu est presque au maximum de sa capacité, et le musée a les mains liées. S'il a un surplus qu'il ne peut pas vendre pour financer ses frais de fonctionnement, il ne peut que détruire les dons ou les donner à d'autres musées. C'est désolant.

Je participe à plusieurs sports : Cowboy Action Shooting, tir à la silhouette, Shotgun, Vintage Military, multigun, et je socialise avec des amis qui sont tous touchés par ces interdictions. Elles tueront les espoirs du Canada de participer à des sports olympiques, car il n'y aura pas de nouvelles générations qui s'initieront aux sports, les exceptions ne profitant qu'aux sportifs actuels.

En plus du stress émotionnel énorme que ces interdictions et confiscations et la destruction d'artefacts historiques infligent à la communauté et à moi-même, il faut comprendre que cet intérêt est notre passion et même notre vie. Pour moi, ce sont des décennies de plaisir qui me sont arrachées, laissant un grand vide personnel, et la disparition de sports qui aident ma santé mentale. La perte financière est énorme : ma perte personnelle découlant de ces interdictions accumulées est de l'ordre de 32 000 \$ au prix d'achat de chaque arme à feu, et non à leurs valeurs actuelles. Avec toutes ces interdictions, leurs valeurs s'élèvent à 0 \$. Ce montant total n'est que pour les armes à feu et ne comprend pas tous les accessoires achetés pour nos sports, y compris les nombreux chargeurs (il nous en faut un grand nombre afin de respecter la loi de 5 cartouches, et nous en avons environ 5 par arme à feu en temps normal), qui coûtent de 50 \$ à 100 \$ chacun, les viseurs d'un coût de 500 \$ à plus de 2 000 \$, les étuis, et l'équipement de recharge pour certaines armes. En additionnant tous ces coûts, mes pertes personnelles dues aux interdictions s'élèvent à plus de 40 000 \$. Je n'ai qu'une petite collection; d'autres perdent beaucoup plus. J'avais mis cet argent de côté pour mon revenu de retraite, puisque je commence, en vieillissant, à vendre des armes à de nouveaux collectionneurs, mais ce revenu est maintenant retiré de ma planification financière de retraite.

S'il était certain que ces lois rendraient le Canada plus sécuritaire et ramèneraient le nombre de crimes commis avec des armes à feu à zéro, et le nombre d'actes criminels en général à zéro, l'application de ces lois aurait un

certain mérite, mais elles ne sont appuyées que par l'idéologie et l'électorisme. Ces interdictions n'ont fonctionné dans AUCUN pays. Par définition, les criminels ne respectent pas la loi.

Le meilleur scénario serait de rejeter carrément ces restrictions et de refuser le projet de loi. Ou alors, au minimum, il faudrait s'assurer que les armes à feu à autorisation restreinte actuelles au Canada puissent être données en héritage et transférées entre les tireurs titulaires d'un permis. Cessons toutes les interdictions et rejetons le Comité consultatif sur les armes à feu, qui n'est rien d'autre qu'un organe du gouvernement composé de participants qui préconiseront davantage de restrictions et de confiscations, non pas pour la sécurité publique mais pour des raisons personnelles. Si nous poussons leur logique plus loin, les couteaux, les voitures, l'alcool, les drogues, etc. devraient être interdits, car beaucoup plus de gens ont vécu des tragédies personnelles causées par ces derniers. Il est également intéressant de noter que l'Australie et la Nouvelle-Zélande, que les libéraux ne cessent de qualifier de pays dotés d'un bon contrôle des armes à feu, permettent toujours la possession d'armes de poing.

Pour terminer, le 23 octobre 2023, le nouveau ministre de la Sécurité publique a dit ceci aux sénatrices et aux sénateurs : « Je ne **crois** pas que les peuples autochtones en général s'opposent à ce projet de loi, et je ne crois pas que les chasseurs ou les groupes sportifs s'y opposent ». Il est payé pour utiliser les faits et non pour exprimer ses pensées personnelles. Je connais, moi, les chasseurs, les tireurs sur cible, les collectionneurs et ceux qui suivent mes cours : aucun d'entre eux n'est d'accord avec ces interdictions et les attaques continues contre leur communauté. Je vous prie de n'attribuer aucune valeur à l'énoncé du ministre ci-dessus, car il est purement politique et faux.

Je vous remercie à l'avance de l'attention que vous porterez à ma lettre.

Sincèrement,

A.J.Sutton.

Saskatchewan

Pourquoi faut-il les détruire? Quel est le but?

Ces objets de collection ont survécu à des guerres, à des séjours dans des entrepôts militaires et à des années d'utilisation, puis sont passés entre les mains de plusieurs collectionneurs qui les ont aimés, ont bien appris leurs histoires, ont communiqué cette passion pour le passé aux jeunes et espèrent les transmettre à la prochaine génération.

Ils ont survécu à tout cela, pour en arriver à une interdiction due à des raisons politiques, idéologiques et électoralistes, sans AUCUN effet sur la criminalité. Quand cela fait l'affaire de ce gouvernement, ce qui se passe aux États-Unis s'applique ici, même si les lois sur les armes à feu sont complètement différentes.

Voici quelques exemples d'objets et d'histoire irremplaçables que le projet de loi C-21 et le gouvernement actuel veulent tout simplement détruire. **Pourquoi?**



Une arme de poing fabriquée à la main en Belgique, à Liège. Le logo de la poignée est celui de Neumann Frères à Liège, donc l'arme a été fabriquée entre 1880 et 1900. Elle date de plus de 122 ans.



Le Luger P08 DWM (Deutsche Waffen- und Munitionsfabriken), vendu à l'armée suédoise et modifié pour répondre à ses besoins d'un canon de 5 pouces. Peu de pistolets Luger sont légaux au Canada, et cette arme est très rare.



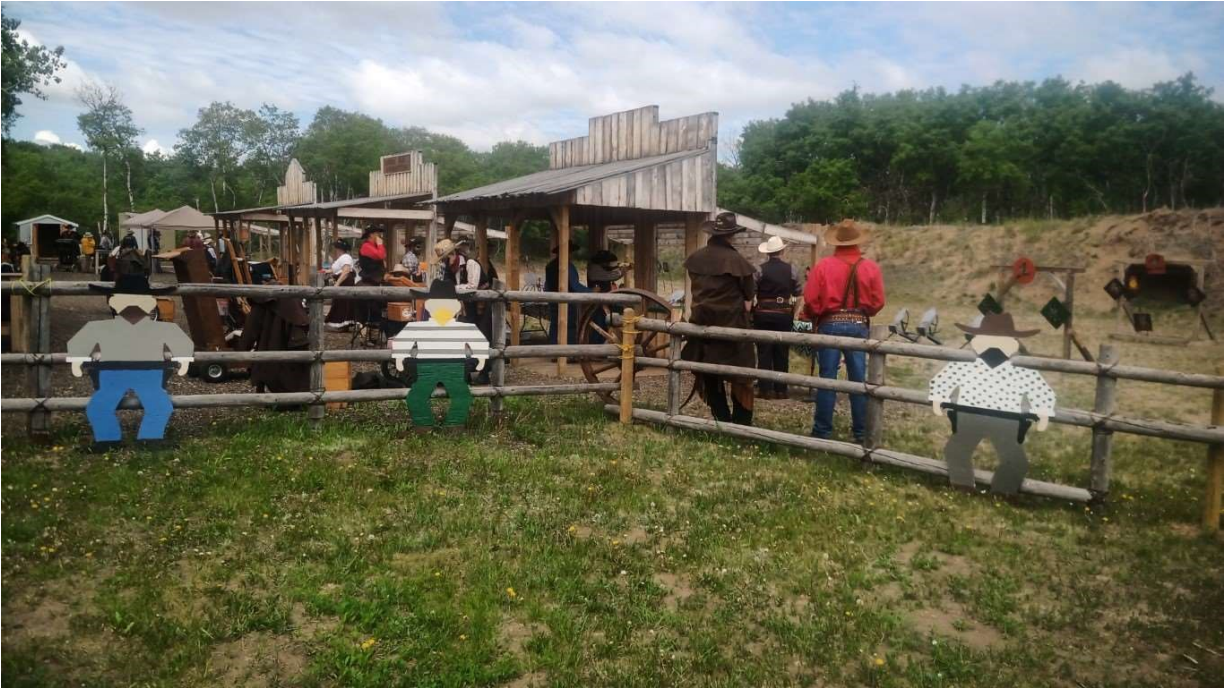
Les revolvers Enfield n° 2, utilisés par l'armée canadienne et l'armée britannique du Commonwealth pendant la Deuxième Guerre mondiale. L'histoire de sa conception remonte aussi loin que la guerre des Boers.







Le pistolet Mosin Nagant 1895. Cet exemplaire a été fabriqué en 1912 (il y a 110 ans) et porte des marques de la Russie impériale, donc avant la révolution de 1918. Il possède un mécanisme d'action unique et constitue un article de collection très recherché (toutes les armes à feu que j'ai énumérées sont des articles de collection

recherchés).

L'une de mes passions, le Cowboy Action Shooting, une activité amusante pour les hommes et les femmes, pour les personnes plus âgées comme pour les jeunes, ne peut pas survivre avec l'interdiction des armes de poing, laquelle n'aura aucun effet bénéfique. Aucun des autres sports de tir à l'arme de poing ne survivra.



SI les libéraux maintiennent leurs interdictions par l'entremise du « Comité consultatif » ou du décret en conseil, d'autres objets historiques et de collection seront détruits et les sports cesseront. De nombreux témoins que vous avez entendus récemment l'ont clairement affirmé.

 A photograph of an M1 Garand rifle, a semi-automatic rifle used by the United States during World War II. It has a wooden stock and a distinctive gas-operated mechanism.	 A photograph of an SKS rifle, a semi-automatic rifle developed in the Soviet Union during World War II. It features a wooden stock and a folding magazine.
<p>La carabine M1 Garand, datant de la Deuxième Guerre mondiale, soit de plus de 80 ans. Elle est semi-automatique, comme n'importe quel fusil de chasse semi-automatique.</p> <p>Une carabine emblématique des États-Unis, la première arme semi-automatique standard de l'armée. Un plaisir à tirer.</p> <p>Une arme interdite. Pourquoi? Utilisée par les militaires. Est-ce logique? NON.</p>	<p>La carabine SKS datant d'après la Deuxième Guerre mondiale, de 1949-1956, soit de plus de 70 ans. Elle est semi-automatique, comme n'importe quel fusil de chasse semi-automatique. Avec une capacité maximale de 5 cartouches pour se conformer à la loi.</p> <p>Pourquoi cette arme russe, autrement utilisée par les militaires, est-elle effrayante? Est-ce logique? NON. Pour un collectionneur, cette arme est riche en histoire et très recherchée.</p>
 A photograph of an M1 rifle, a semi-automatic rifle used by the United States during World War II. It has a wooden stock and a distinctive gas-operated mechanism.	 A photograph of a GSG MP44, a semi-automatic rifle used by the German military during World War II. It has a wooden stock and a distinctive gas-operated mechanism.
<p>La carabine M1, datant de la Deuxième Guerre mondiale, soit de plus de 80 ans. Elle est semi-automatique, comme n'importe quel fusil de chasse semi-automatique. Son utilisation est restreinte, et elle possède une capacité maximale de 5 cartouches pour se conformer à la loi.</p> <p>Il s'agit d'un fusil américain emblématique, avec plus de 6 millions d'exemplaires fabriqués. Cet exemplaire a traversé la guerre, a été utilisé par la police allemande, puis s'est retrouvé entre les mains de collectionneurs.</p> <p>Une arme interdite. Pourquoi? Utilisée par les militaires. Est-ce logique? NON.</p>	<p>La GSG MP44. Il s'agit d'une copie d'un StG44, fabriqué en calibre .22 Long Rifle et 9 mm. Sa seule ressemblance avec le fusil original est l'apparence. Bon nombre des fonctions qu'on trouverait sur un fusil original ne sont que des marques estampillées sur cette arme à feu. Cette arme est un plaisir à tirer, et c'est une façon pour les collectionneurs d'en avoir un exemple visuel dans leur collection, car on ne peut pas posséder le fusil original.</p> <p>Interdit uniquement parce qu'il a une allure effrayante. Est-ce logique? NON. Tout objet utilisé comme arme est effrayant, comme un couteau, un bâton de baseball, un bâton de hockey, un poing, etc. La victime est toujours désavantagée.</p>



La plateforme AR 15 civile est comme un couteau suisse, ou un ensemble Lego, mais pour les armes à feu : elle est donc multifonctionnelle, multicalibre, et à usages multiples, comme pour les sports et la chasse. L'interdiction des armes à feu de type « arme d'assaut » a mis fin à plusieurs activités sportives de tir que les tireurs aimaient, et pour lesquelles ils ont participé à des compétitions nationales et ont représenté le Canada à l'échelle internationale.

La carabine Diemaco Canada C8 (Colt Canada), l'un des 500 exemplaires fabriqués pour le marché civil, qui respecte toutes les lois canadiennes sur les armes à feu. Il s'agit d'une arme à feu à autorisation restreinte soumise à une réglementation stricte.

Une arme à feu précieuse à avoir dans sa collection si on est Canadien. Fabriquée et modifiée en fonction des conditions canadiennes. Oui, SEMBLABLE à la version de l'Armée canadienne, NON identique sur le plan fonctionnel et limitée à 5 cartouches, et semi-automatique, comme n'importe quel fusil de chasse semi-automatique.

Une arme interdite. Pourquoi? Elle ressemble à une arme à feu utilisée dans l'armée, mais elle n'est pas utilisée parce qu'elle n'est que semi-automatique. Son allure fait peur. Est-ce logique? **NON**.